



*Conseil des Droits de l'Homme*

*Journée de débat sur les droits des enfants*

*13 Mars 2014*

**Thème : "Les défis et les bonnes pratiques à l'accès des enfants à la justice au Mali: le cas des enfants vivant dans l'extrême pauvreté, des filles migrantes et des enfants victimes des conflits "<sup>1</sup>**

*Excellence Madame la Présidente du Conseil des droits de l'homme,*

*Excellence Mesdames et messieurs*

Je ne saurais commencer mes propos sans exprimer toute l'émotion que je ressens à me trouver parmi vous : hommes et femmes de sciences et de cœurs, qui avez décidé de dédier vos efforts à la cause la plus noble qui existe : celle de procurer aux enfants de notre planète singulièrement aux plus vulnérables, le minimum indispensable pour vivre dans la dignité.

Qu'il me soit permis au nom du Bureau International Catholique de l'Enfance (Bice) , du Bureau Nationale Catholique de l'Enfance (Bnce-Mali) et des millions d'enfants maliens qui souffrent aujourd'hui dans leurs âmes et dans leur chairs à cause des affres du conflit armé et ceux de l'extrême pauvreté , de remercier le Conseil des Droits de l'Homme pour cette initiative heureuse .

Notre rencontre se tient à un moment où l'opinion internationale reste préoccupée par la situation des droits de l'homme dans notre pays qui vient de traverser une crise sans précédent de son histoire.

En effet, notre pays, le Mali, est parmi ceux qui affrontent aujourd'hui les défis de la protection des droits humains fondamentaux , de la lutte contre l'impunité et du rétablissement de l'état de droit qui passent inexorablement par l'accessibilité à la justice pour tous.

---

<sup>1</sup> Dr. Abraham BENGALY, Président du Bureau national catholique de l'Enfance du Mali, BNCE Mali, et Vice Président du Bureau International Catholique de l'Enfance, Bureau International Catholique de l'Enfance, BICE. .

En prenant la parole ce matin devant cette auguste assemblée, je pense à ces milliers d'enfants de plus en plus nombreux hélas ! qui dans nos villes et villages se heurtent aux nombreux obstacles pour accéder à la justice. Parmi ceux-ci, les enfants victimes de la crise, les enfants vivant dans l'extrême pauvreté et les filles migrantes retiennent fortement notre attention.

Aussi, est-il besoin de souligner que les enfants constituent l'une des catégories les plus importantes affectées durement par la crise malienne. En effet, la recrudescence des violences et de l'insécurité dans le nord a considérablement augmenté le risque d'abus et de violation des droits des enfants. De nombreux enfants figurent parmi les victimes de la crise. L'utilisation des enfants par les groupes armés a eu pour conséquence un nombre important d'arrestation de mineurs depuis le début de la crise. Certains ont réintégré leur famille après avoir séjourné dans les centres de transit dont celui du Bureau National Catholique de l'Enfance (BNCE) d'autres sont encore en détention.

### *Mesdames et Messieurs*

La protection des enfants qui était à bien des égards préoccupante bien avant la crise reste d'actualité .Il s'agit notamment du cas des enfants vivant dans la pauvreté et du cas des filles migrantes

Tout d'abord, il faut rappeler que la pauvreté est présente au Mali comme dans la quasi-totalité des pays africains. Dans les milieux urbains défavorisés à Bamako, Sikasso, Ségou, San, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal de nombreux enfants issus de familles désunies, monoparentales ou recomposées vivent dans l'extrême pauvreté. Poussés par le dénuement total, ils sont marginalisés et adoptent en conséquence des stratégies de survie. Le risque est élevé pour ceux-ci d'entrer en conflit avec la loi.. Généralement âgés entre 13 ans et 18 ans, très vulnérables, ils nécessitent un accompagnement aussi bien juridique, qu'éducatif et social.

Par ailleurs il se trouve que dans les zones rurales, la pauvreté extrême, la précarité, la recherche du mieux-être, la fuite face aux us et coutumes dans les campagnes, la déscolarisation précoce, l'absence de formation professionnelle, poussent de plus en plus les jeunes filles à migrer vers les grandes villes du pays à la recherche de travail domestique. Ignorantes et naïves dans la majorité des cas, elles sont victimes d'abus sexuels, d'exploitation par le travail et de mauvais traitement.

Ainsi ces filles migrantes, deviennent victimes de plusieurs tentations notamment le vol et la prostitution. Lorsqu'elles tombent enceintes la tentation d'avorter est toujours présente. Lorsqu'elles accouchent, la tentation d'abandonner leurs enfants ou les tuer est souvent forte.

L'exclusion, l'abandon par le présumé père de l'enfant connu ou inconnu font que les jeunes filles migrantes devenues mères au gré des circonstances se trouvent dans une situation d'extrême fragilité. En agissant contre la loi, elles espèrent retrouver leur vie d'enfant. Malheureusement dans la majorité des cas, elles entrent ainsi en conflit avec la loi et deviennent par la suite privées de leur liberté.

En raison du statut de vulnérabilité et de leur état de dépendance, l'accès de ces catégories d'enfant à la justice demeure entravé par de sérieux obstacles.

### **1. Les défis :**

*Les obstacles aux quels se heurtent ces trois catégories d'enfants pour accéder à la justice sont effectivement nombreux. Ils ont à la fois d'ordres juridiques, institutionnels et socio culturels.*

De façon générale, la complexité du système de justice fait que les enfants ont du mal à le comprendre. Les enfants ignorent souvent leurs droits et les services qui existent car ils ne détiennent pas les informations voulues pour savoir où aller ou vers qui se tourner pour obtenir des conseils et une aide. Dans le système judiciaire malien on note l'absence de juridiction spécialisée pour mineurs dans presque toutes les régions du pays. Mise à part la capitale Bamako, il n'existe pas encore de Tribunaux pour enfants dans le reste du pays. Pour le moment l'Etat s'est contenté de nommer des juges pour enfants dans chaque Tribunal de Première Instance.

A cette difficulté d'accéder à un juge spécialisé sur les droits de l'enfant, s'ajoutent de nombreuses autres difficultés liées à la procédure. Il s'agit des lenteurs et du désintérêt de certains avocats. En outre dans la plupart des cas, la défense de l'enfant en conflit avec la loi est mal assurée en raison de la non- maîtrise du dossier de l'enfant par l'avocat commis d'office . Sans être exhaustif on peut citer entre autres manifestations de la non-maitrise du dossier de l'enfant en conflit avec la loi : *les investigations incomplètes ou partielles, la non prise en compte des besoins de l'enfant, de son potentiel de résilience et de son évolution comportementale, sa non participation à l'enquête ou à la procédure, ou peut-être le manque de temps simplement à cause du nombre important de dossiers...*

A coté de ces obstacles juridiques et institutionnels, persistent les obstacles socioculturels. Il faut préciser qu'une fois en conflit avec la loi, les enfants sont abandonnés à cause du déshonneur qu'ils causent à la famille. Le plus souvent, ils sont stigmatisés dans leurs communautés après leur libération. Ces différents facteurs freinent l'élan de nombreuses personnes assurant la tutelle des enfants victimes des violations de leurs droits fondamentaux à saisir le juge.

Au Mali, le juge n'est sollicité qu'en dernier recours, lorsque les moyens de régulation et de négociation sont épuisés et qu'aucune issue satisfaisante n'a été dégagée pour les parties. En outre, il est socialement et culturellement inacceptable que des enfants portent plaintes et demandent réparation. Ceux qui le font courent un risque élevé de représailles, notamment sous la forme d'actes de violence, d'intimidation, d'exclusion ou d'ostracisme.

*Malgré un tel contexte socio-culturel hostile à l'accès des enfants à la justice institutionnelle, le BNCE-Mali avec l'appui et l'accompagnement du BICE a pu réaliser quelques pratiques significatives.*

## **2. Bonnes pratiques**

**A présent il me revient à cette tribune et j'en assume agréablement la charge de vous livrer quelques bonnes pratiques réalisées par notre organisation, le Bureau national catholique de l'enfance du Mali organisation membre du Bice. Face à leur succès notre espoir est immense d'en généraliser.**

**Les pratiques significatives en matière d'accès des enfants à la justice portent sur le renforcement des capacités des acteurs de la justice, l'assistance juridique et judiciaire, le plaidoyer et le travail en synergie avec les autres acteurs intervenant dans la protection de l'enfance.**

### **S'agissant du renforcement des capacités des acteurs de la justice :**

Depuis plus de deux décennies, le Bice s'est investi dans le renforcement des acteurs de la justice en Afrique et principalement au Mali. Les formations englobent des disciplines multiples telles que les droits de l'enfant sur le plan régional et international, la psychologie de l'enfant et la résilience.

Ayant fait le constat que la procédure pénale suivie en matière de justice des mineures même si elle présente des similitudes avec celle du droit commun comporte des spécificités en raison de la situation et des besoins particuliers d'un mineur, le Bice a entrepris l'élaboration d'un Recueil sur la minorité pénale au Mali.

Le BNCE a entrepris des actions qui ont permis de mettre ce document de référence et de travail a été mis à la disposition de nombreux acteurs intervenant dans la protection de l'enfant au Mali (magistrats, la police, surveillant de prisons, travailleurs sociaux...)

Actuellement, le BNCE au Mali met aussi en œuvre un projet de formation des parents et des communautés aux droits de l'enfant afin qu'un enfant en contact ou en conflit avec la justice puisse être bien suivi et accompagné par ses proches.

*Ces actions qui visent le développement d'un environnement protecteur de l'enfant ont été renforcées par la pratique de l'assistance juridique.*

#### *En ce qui concerne l'assistance juridique et judiciaire*

Le BNCE apporte de façon constante une assistance juridique et judiciaire aux enfants privés de liberté au niveau des commissariats de police, des tribunaux de ses zones d'intervention (Bamako, Ségou, Sikasso et Mopti). Celle-ci porte sur plusieurs actions : la confrontation des renseignements avec les données obtenues lors de l'écoute du mineur afin de déterminer si les droits de l'enfant privé de liberté ont été respectés, la vérification à l'effet de savoir si le civilement responsable de l'enfant a été informé de son arrestation, la recherche des parents et des civilement responsables en cas de besoin, l'information des parties de la possibilité de régler le litige par voie de médiation pénale au niveau du Parquet si les faits reprochés à l'enfant constituent un délit, l'assistance de l'enfant à l'audition en cas d'absence de ses parents.

#### *En ce qui concerne l'équipement et de la rénovation des quartiers pour mineurs*

Le BNCE a doté les quartiers pour mineurs de registres permettant de recueillir les coordonnées des enfants incarcérés, leur âge, leurs familles, l'infraction commise et les différentes étapes de la procédure par laquelle passe l'enfant. Ces données facilitent l'assistance juridique de l'enfant ainsi que sa participation et celle de sa famille dans les procédures le concernant.

Par ailleurs, le BNCE a construit, équipé et rénové plusieurs quartiers pour mineurs au Mali notamment à dans la région de Mopti et de Sikasso. La Brigade des Mœurs de Bamako a bénéficié d'une action de réhabilitation générale en 2009. Elle a consisté à la construction de sanitaires et d'installations des matériels audiovisuels dans les chambres des enfants.

Grace à ses actions du Bice dans les zones d'intervention au Mali la situation de détention des enfants s'est nettement améliorée à Bamako. Le suivi réalisé par les assistants conseil permet de contrôler la mise en œuvre des mesures de détention par les agents de police judiciaires.

#### *S'agissant du plaidoyer auprès des autorités et institutions*

Il faut souligner que le BNCE a réalisé diverses actions de plaidoyer **auprès des juges pour mineurs, des services de police, de l'administration pénitentiaire, des services sociaux afin de promouvoir l'accès à la justice des enfants.** Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies au Mali, le Bice et le Bnce Mali mène un plaidoyer permanent auprès des autorités du Mali en vue de renforcer le travail du tribunal pour enfants à

Bamako d'une part et d'autre part de créer des tribunaux pour enfants dans les différentes juridictions du pays. Au cours des rencontres avec les autorités publique le BNCE insiste sur la nécessité de créer une institution pré juridictionnelle de médiation, comme alternative à la privation de liberté notamment dans ses zones d'intervention (Bamako, Ségou, Sikasso et Mopti) .

*En ce qui concerne le travail en synergie avec d'autres intervenants dans la protection de l'enfant.*

En plus du plaidoyer, le BNCE s'est investi dans la mise en place des cadre de concertation ayant pour objet de trouver des solutions aux dysfonctionnements qui obstruent l'accès des enfants à la justice (manque de ressource, absence d'assistance juridique et judiciaire). Cette mutualisation des efforts a permis à de nombreux enfants de bénéficier de l'assistance grâce aux efforts conjugués du BNCE et des partenaires membres du cadre de concertation. Sur la prise en charge au plan de la santé des filles migrantes impliquées dans une procédure judiciaire, le BNCE a établi des conventions de partenariat avec des centres hospitaliers.

#### Bonnes pratiques du Bice :

**Enfin, il important de mentionner que le BICE dispose également d'un avantage comparatif en matière de bonnes pratiques relatives à l'accès à la justice. Sans être exhaustif on peut évoquer entre autres les initiatives ci-après : la Déclaration Finale du Congrès international du Bice tenu du 25 au 26 juin 2013 à Paris sur le thème : justice juvénile : quelle approche socio-éducative et les résultats très encourageants du programme Enfance sans Barreau. Ces bonnes pratiques constituent des bases pour dégager quelques pistes pour l'effectivité de l'accès à la justice des trois catégories d'enfants.**

#### 3. Conclusions et recommandations

Dans la perspective conséquente d'actions en faveur de l'accessibilité des enfants à la justice, nous appelons de tous nos vœux la mise en œuvre des mesures ci-après par l'Etat malien :

- a) **La mise en place d'un système de justice juvénile opérationnel sur toute l'étendue du territoire.**
- b) **L'adoption d'une une loi spécifique sur l'assistance juridique aux enfants vivant dans l'extrême pauvreté et les enfants victimes de maltraitance.**
- c) **La promotion de la justice restauratrice (y compris la médiation pénale) afin d'accroître les possibilités de traitement des affaires d'enfants en conflit avec la loi sans recours à des procédures judiciaires**

**d) La mise en œuvre des initiatives de formation, de sensibilisation et d'enseignement des droits de l'enfant auprès des leaders communautaires, des personnes responsable du système de justice pour mineurs notamment le juges et aux responsables de l'application de la loi.**

**e) La mise en place des mécanismes de plainte pour permettre aux enfants placés en établissement fermé de porter plainte au sujet du traitement qui lui est réservé.**

**f) La ratification du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication permettra aux enfants dont les droits ont été violés et ceux qui les soutiennent de porter plainte auprès du Comité des droits de l'enfant lorsque les mécanismes nationaux ne permettent pas de protéger les droits des enfants.**

**g) Le renforcement du système judiciaire à recevoir et traiter les plaintes émanant des enfants à travers**

**h) L'institutionnalisation d'un Médiateur/Défenseur des enfants pour renforcer le système de protection des enfants en lui donnant la possibilité d'examiner de façon indépendante les plaintes des enfants et d'engager une action en justice lorsque leurs droits sont violés.**

Je ne saurais conclure mon propos sans rendre hommage aux hommes et aux femmes anonymes aux défenseurs infatigables qui se battent au quotidien pour redonner espoir aux nombreux enfants victimes de la crise ou vivant dans l'extrême pauvreté au Mali et ailleurs dans le monde entier.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**